# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 30 Mars 2006

Membres présents :

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et MIle MASLOUHI

M. REBSAMEN, M. ESMONIN, M. BACHELARD, M. PRIBETICH, M. MASSON, M. ETIEVANT, Mme POPARD, M. JULIEN. M. FOUILLOT, M. MARTIN, M. RETY, M. LABORIER, M. SAUNIE, M. DOUHAIT, M. DUPIRE, M. BERTELOOT, MILE MASLOUHI, M. GERVAIS, M. PETITJEAN, M. OBRIOT, M. BARBEY, M. GILLOT, Mme BLIGNY, M. LAURENT, Mme GARRET-RICHARD, Mme DARCIAUX, M. JOLY, M. DESVIGNES, M. DUBOIS, M. MARCHAND, M. DANIERE, M. HESSE, M. PINON, M. MAGLICA, M. FOUCHERES, Mme FLAMENT, M. PILLIEN, M. BOUHELIER, Mme COLOMBET, Mme MASSU, M. SOUMIER, Mme DELEBARRE, Mme BIOT, M. PARIS, Mme TENENBAUM, M. NOWOTNY, M. MILLOT, Mme LEMOUZY, M. BRUYERE, M. IZIMER, Mme ROY, M. MOREAU, M. DÉTANG, M. CHEVIGNY, Mme HERVIEU, M. ALLAERT, Mme BERNARD, M. GONDELLIER, Mme DURNERIN, M. BELLEVILLE, Mme AVENA, M. BOURNY, M. CLAUDET.

#### Membres absents:

M. MENUT, M. DELATTE. M. CHAPUIS, Mme BESSIS, M. BRIOT, M. PERRIN, M. BERNARD, M. DODET, M. BEKHTAOUI, M. GILLOT pouvoir à M. FOUILLOT, M. LECHAPT pouvoir à M. CLAUDET, M. NUDANT pouvoir à M. BRIOT, Mme MANSAT pouvoir à Mme POPARD, M. BRENOT pouvoir à M. PERRIN, M. ROIZOT pouvoir à M. BARBEY, M. CARBONNEL pouvoir à M. MOREAU, M. AUDARD pouvoir à M. ESMONIN.

## <u>OBJET</u>: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Ressources Humaines - Création de poste

Dans la perspective de la recherche de mutualisation des moyens administratifs entre la Communauté d'Agglomération Dijonnaise et le Syndicat Mixte du Dijonnais, et pour formaliser la situation de travail actuelle, il est proposé, afin de permettre le recrutement par voie de mutation d'un agent du SMD, de créer :

#### 1 poste d'attaché territorial

De plus, dans le cadre du remplacement d'un agent parti à la retraite au service des PLU, il a été procédé à une procédure de recrutement. L'ensemble de la procédure étant achevée et compte tenu du candidat retenu, il convient de créer :

- 1 poste d'attaché territorial

### LE CONSEIL,

#### Après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- de créer deux postes d'attaché territorial,
- de dire que la dépense en résultant sera prise sur les crédits ouverts à cet effet (chapitre 012)

Publié le 3 1 MARS 2006 Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :



